

Guide pratique

Réouverture des Mosquées

—

Mai 2020





L.E.S. Musulmans est une plateforme collaborative rassemblant toutes les associations et mosquées de France qui souhaitent travailler en commun, ainsi que tous les musulmans qui veulent participer à cet effort, par le biais d'un statut d'adhérent qui leur est dédié.

Le but de cette plateforme est d'œuvrer concrètement au service de tous les musulmans et, plus largement, de l'intérêt collectif. Il s'agit de valoriser la richesse et la diversité des communautés musulmanes en France, tout en répondant aux attentes réelles que les musulmans formulent.

Cette initiative d'ampleur nationale, réunissant des milliers d'acteurs de terrain et des centaines d'organisations, est née de la grande Consultation des musulmans de France, initiée par un groupe de travail en mai 2018. Notre mobilisation, à laquelle plus de 27 000 personnes ont participé, a permis de recueillir puis de restituer fidèlement la parole des musulmans, dans toute leur diversité.

Nous nous plaçons dans une démarche d'intelligence collective des cadres associatifs/religieux et de service aux musulmans, en agissant de manière autonome et constructive, sur toutes les questions qui les touchent.

C'est pourquoi les groupes de travail initiés par L.E.S. Musulmans sont pluridisciplinaires, incluant des responsables associatifs, des imams, des influenceurs, des professionnels, qui mettent leurs compétences, leur savoir faire et leur expertise au service des autres.

Tous les membres de l'équipe ont un attachement très fort à la primauté du bien collectif sur l'intérêt individuel. De manière générale, l'éthique musulmane est son fil conducteur.

Ce guide pratique ainsi que les supports annexes, mis à disposition de toutes les associations et de toutes les mosquées, en est une simple illustration.

Sommaire

Préambule P.4

Contexte.....	5
Une épreuve.....	6
Responsabilité.....	8
<i>Devant Dieu.....</i>	8
<i>Devant les Hommes.....</i>	9

Mesures sanitaires et hygiène P.10

Nettoyage des surfaces.....	11
Aération des locaux.....	14
<i>Pour les bâtiments non pourvus de</i>	
<i>systèmes spécifiques de ventilation.....</i>	14
<i>Pour les bâtiments pourvus de</i>	
<i>systèmes spécifiques de ventilation.....</i>	14
<i>Ventilateurs mécaniques en usage intérieur.</i>	15
Mesures sanitaires.....	16
Principes.....	16
<i>Gestes barrières.....</i>	16
<i>Le lavage des mains.....</i>	17
<i>Distanciation physique.....</i>	17
<i>Port du masque.....</i>	18
Mise en oeuvre.....	20
<i>Salle de prière.....</i>	21
<i>Salle d'ablutions.....</i>	23
<i>Définition de parcours pour les fidèles.....</i>	23
<i>Disponibilité du matériel.....</i>	24
<i>Validation par un expert.....</i>	25

Organisation P.26

<i> limiter l'exposition aux</i>	
<i>risques.....</i>	27
<i>La prière du vendredi.....</i>	28
<i>Les cours, conférences.....</i>	29

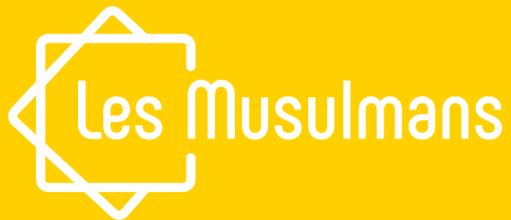
Coordination entre mosquées P.30

<i>Prévenir des</i>	
<i>conséquences néfastes.....</i>	32
<i>Unifier les pratiques.....</i>	33

Communication P.34

<i>Information des membres</i>	
<i>de l'association.....</i>	35
<i>Information des fidèles.....</i>	39
<i>Information des</i>	
<i>personnes vulnérables.....</i>	41

Vigilance P.42



Préambule



Contexte

La pandémie de Coronavirus s'est propagée dans le monde, faisant près de 4,5 millions de victimes de contamination avérée, et entraînant plus de 300 000 morts.¹

En France, depuis le début de l'épidémie, 101 220 personnes ont été hospitalisées. Depuis le 1er mars, la France déplore 28 662 décès liés au Covid-19, 18 326 décès dans les hôpitaux et plus de 10 335 décès dans les établissements sociaux et médico-sociaux.²

La situation s'améliore mais reste, malgré tout fragile, avec la crainte d'une deuxième vague importante de contaminations qui pourrait mettre à genoux le système de santé.

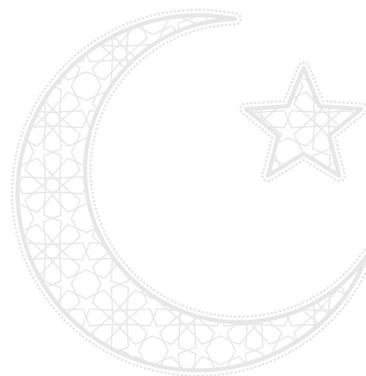
Partant de ce constat, la Plateforme L.E.S. Musulmans a décidé de travailler sur la rédaction de ce guide à destination des mosquées de France afin de contribuer à leur réouverture dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire.

Ce document n'entend pas se substituer aux recommandations des autorités sanitaires, qui sont les références sur ce sujet. **Ce guide cherche humblement à faciliter le travail des structures musulmanes qui devront assumer la réouverture des mosquées tant attendue par de nombreux musulmans.**

Tant qu'aucun vaccin ni traitement approuvé par les autorités médicales n'auront été trouvés, le seul moyen de faire face efficacement à l'épidémie de Covid-19 restera la prévention.

Et les moyens recommandés resteront les mesures barrières et la distanciation physique. Il faudra donc certainement vivre avec cette épidémie pendant de longs mois voire près d'un an selon les estimations du gouvernement et Allah est plus savant. C'est dans cette situation préoccupante que le gouvernement envisage la réouverture des lieux de cultes.

Ce guide rassemble dans un même document les différentes mesures sanitaires recommandées par les autorités pour les lieux de culte en général, et émet des propositions quant à leur mise en application pratique au sein des mosquées.



¹ Source Johns Hopkins University en date du 14 mai 2020

<https://tinyurl.com/gisanddata-maps>

² Source ministère de la Santé en date du 14 mai 2020

<https://tinyurl.com/solidarites-sante-gouv>

Une épreuve

Pour le musulman, les difficultés rencontrées sur son chemin dans cette vie sont autant d'épreuves auxquelles il fait face avec foi en Allah et Sa destinée, avec patience et endurance. Allah exalté nous informe :

✦ ***Nous vous mettrons à l'épreuve par un peu de peur, de faim, de manque de biens, de pertes de vies humaines et de fruits récoltés. Annonce donc l'heureuse nouvelle à ceux qui sont patients (à la peine).***³

Et le Prophète, miséricorde d'Allah et paix sur lui, nous éclaire sur la situation enviable du croyant :

✦ ***Le sort du croyant est étonnant ! Tout ce qui lui arrive, lui est favorable. Aucun autre n'a ce privilège : s'il rencontre un bien-être, il est reconnaissant et c'est bénéfique pour lui ; et s'il rencontre des difficultés, il fait preuve de patience et c'est bénéfique pour lui.***⁴

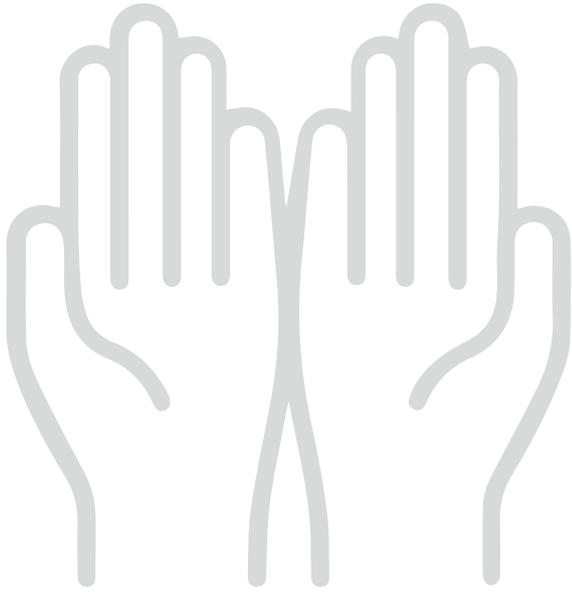
Cette foi constante du croyant l'invite à méditer les drames de grande ampleur comme la pandémie de Coronavirus que nous traversons aujourd'hui, avec son cortège de malades, de drames et de déchirements, touchant sans distinction d'origine, de religion ou de niveau social.



“
Ô hommes, vous êtes les indigents ayant besoin d'Allah, et c'est Allah, Lui qui se dispense de tout et Il est Le Digne de louange.”⁵

³ Coran S. La Vache v. 155

⁴ Hadith rapporté par Mouslim



Cette situation met en lumière la fragilité de l'humanité malgré les avancées sur le plan matériel et scientifique, et nous invite à l'humilité. Elle nous incite à nous attacher à Allah le Tout Miséricordieux :

- ✦ **Ô hommes, vous êtes les indigents ayant besoin d'Allah, et c'est Allah, Lui qui se dispense de tout et Il est Le Digne de louange.**⁵

Cette proximité à Allah le Tout Clément, Sa Bienveillance sont un refuge, une force face aux obstacles de la vie.

- ✦ **Si seulement ils avaient imploré humblement lorsqu'ils connurent Notre rigueur !**⁶

L'Islam nous enseigne non seulement la patience face aux événements difficiles mais il nous apporte aussi les fondements pour mettre en œuvre les moyens de les dépasser.

Et le prophète, miséricorde d'Allah et paix sur lui, a recommandé par exemple la mise en quarantaine des zones touchées par une épidémie. Il dit :

- ✦ **Lorsque vous entendez parler de la peste dans un endroit alors n'y entrez pas et lorsqu'elle survient dans un endroit et que vous y êtes alors n'en sortez pas.**⁷

Il a rappelé des gestes barrières :

- ✦ **Que ceux qui causent la maladie (malades pathogènes) ne rentrent pas chez ceux en bonne santé.**⁸

Il a enseigné l'hygiène quotidienne et a expliqué que tous les maux avaient un remède, incitant ainsi au soin et à la recherche. Des médecins musulmans⁹, à l'image de leurs confrères, ont payé de leur vie le soin apporté aux malades, qu'Allah élève leur rang pour cette abnégation.

Ces enseignements sont un héritage islamique mais aussi un héritage pour l'humanité.

D'ailleurs le magazine Newsweek ne s'y est pas trompé en mentionnant ces recommandations prophétiques si pertinentes et actuelles.¹⁰

⁵ Coran S. Le Créateur v. 15

⁶ Coran S. Les Bestiaux V. 43

⁷ Hadith rapporté par Al Boukhari et Mouslim

⁸ Hadith rapporté par Al Boukhari et Mouslim

⁹ <https://tinyurl.com/british-muslim>

¹⁰ <https://tinyurl.com/prophet-prayer-muhammad>

Responsabilité

Devant Dieu

Face à la pandémie de Coronavirus, il incombe aux dirigeants des structures musulmanes accueillant des fidèles de mesurer leur responsabilité afin d'assurer une réouverture dans les meilleures conditions.

La première responsabilité du croyant est avant tout devant Allah le Très Grand, en vertu de sa foi. Le prophète, paix sur lui, a ainsi défini al-ihsan :

✦ **C'est adorer Dieu, comme si tu Le voyais, car si tu ne Le vois pas, certes, Lui te voit.**¹¹

N'est-ce pas la meilleure incitation à parfaire les tâches et s'acquitter de la meilleure manière de toute responsabilité ?

Il appartient au musulman lorsqu'il entreprend une affaire de la réaliser de la façon la plus parfaite possible. Le prophète, Miséricorde et paix d'Allah sur lui, nous enseigne :

✦ **Certes Allah aime, quand l'un d'entre vous accomplit un acte, qu'il le réalise avec perfection.**¹²

Et la responsabilité est avant tout un fardeau avant d'être un honneur :

✦ **Vous êtes tous responsables et serez comptables de ceux dont vous avez la responsabilité.**¹³



“

Nous avons proposé aux cieux, à la terre et aux montagnes la responsabilité. Ils ont refusé de la porter et en ont eu peur, alors que l'homme s'en est chargé ; car il est très injuste [envers lui-même] et très ignorant.

Sourate 33. V: 72

”

¹¹ Hadith rapporté par Mouslim

¹² Hadith Authentique Al-Jami'

¹³ Hadith rapporté par Al Boukhari et Mouslim

Devant les Hommes

Les mosquées sont des Établissements Re-
cevant du Public (ERP) et à ce titre doivent
mettre en œuvre les recommandations
des autorités sanitaires. Et elles sont aussi
des employeurs avec des salariés.

Aux termes de la loi, « l'employeur doit
prendre les mesures nécessaires pour assu-
rer la sécurité et la santé physique et men-
tale des travailleurs.

Ces mesures comprennent des actions
de prévention des risques professionnels,
des actions d'information et de forma-
tion, la mise en place d'une organisation
et de moyens adaptés » et il doit veiller à
« l'adaptation de ces mesures pour ten-
nir compte du changement des circons-
tances et tendre à l'amélioration des situa-
tions existantes »¹⁴.

Afin d'assumer leur responsabilité et éviter
toute mise en cause devant la justice, il ap-
partient aux dirigeants de mettre en place
les mesures sanitaires nécessaires afin de
faire face à l'épidémie.

Il n'est pas inutile de rappeler que la sé-
curité est aussi l'affaire de tous : respon-
sables, personnel, bénévoles, fidèles. Avec
une épidémie qui risque de durer des mois,
cette culture de la prévention, des gestes
barrières, de la distanciation doit être culti-
vée afin d'entrer dans les moeurs.



¹⁴ <https://tinyurl.com/proteger-les-travailleurs>



Mesures sanitaires et hygiène



Nettoyage des surfaces

L'épidémie de COVID-19 se transmet par l'intermédiaire des postillons à l'occasion d'éternuement ou de toux, et par contact avec la bouche, le nez ou les yeux.

Le virus de cette maladie pourrait survivre plusieurs heures voire plusieurs jours dans l'environnement en fonction du type de surface, de l'humidité et de la température. La transmission du virus par contact avec les surfaces des locaux ne peut donc pas être exclue.

Il est donc essentiel de veiller au nettoyage des surfaces potentiellement contaminées.

Le nettoyage des surfaces de l'établissement (sols, tapis, portes, ...) est essentiel afin d'empêcher la transmission du virus et une attention toute particulière devra être portée sur le nettoyage des surfaces sensibles,

en contact direct et régulier avec les usagers telles que :

- Les poignées de portes,
- Les interrupteurs,
- Les robinets,
- Les rampes d'escaliers,
- Etc.



En l'absence de vaccin et de traitement, la prévention est le seul levier aujourd'hui disponible pour éviter la contamination par le Coronavirus. Les mesures sanitaires et l'hygiène permettent de mettre en œuvre cette prévention.

En application des recommandations des autorités sanitaires, plusieurs points sont à prendre en considération pour un nettoyage efficace des surfaces :

La régularité : le nettoyage devra être réalisé chaque jour après le départ des usagers.

Conditions :

- Le nettoyage doit être réalisé sans présence des usagers,
- Avec les fenêtres ouvertes et aération des locaux,
- Ne pas utiliser d'aspirateur ou de balai pour le nettoyage des sols,
- Porter des gants

Nettoyage des sols : un nettoyage humide doit être réalisé à l'aide d'un produit détergent de nettoyage, de préférence de qualité A+.

Les surfaces sensibles (poignets, interrupteurs, ...) supportant le nettoyage humide doivent faire l'objet d'un nettoyage avec utilisation :

- D'eau de javel diluée (1 litre d'eau de javel à 2,6 % + 4 litres d'eau froide),
- Ou d'un produit virucide, norme NF 14476,
- Ou des lingettes désinfectantes actives contre les virus (norme NF 14476).

Utiliser un matériel différent pour les sanitaires,

Laisser sécher avant ouverture au public



¹⁵ **Recommandations Agence Régionale de Santé.**

<https://tinyurl.com/bourgogne-franche>

¹⁶ **Le label Air intérieur contrôlé : il comporte des notes allant de A+ à C en fonction des émissions de polluants émis dans l'air par le produit en conditions normales d'utilisation.**

¹⁷ **La norme NF EN 14476 : norme européenne, elle indique que le produit tue les virus.**

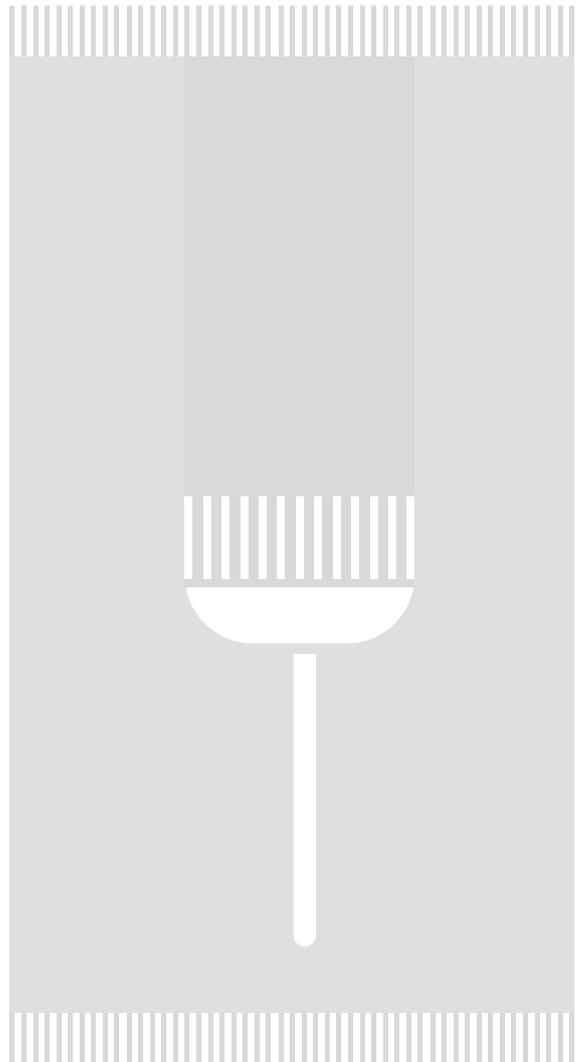
Nettoyage des tapis

Le nettoyage quotidien des tapis n'est pas chose aisée. Et l'utilisation d'aspirateur n'est pas recommandée par les autorités sanitaires car il risque de disperser dans l'air une éventuelle contamination.

Ne pas hésiter à contacter des professionnels qui pourraient proposer une solution satisfaisante avec l'usage de produits virucides.

Une autre piste serait de bâcher l'ensemble de la zone de prière ou de la couvrir avec du film plastique de chantier ou encore du lino afin de faciliter la désinfection.

Les fidèles devront dans tous les cas se laver les mains à l'entrée de la salle de prière, et éventuellement se prosterner sur un support individuel comme un tapis de prière personnel, ou à défaut un papier ou mouchoir jetable. **La mosquée pourra mettre à disposition du papier essuie-mains à l'entrée.**



Aération des locaux

Il est nécessaire d'aérer les locaux de l'établissement afin de permettre un bon renouvellement de l'air. En effet le confinement est plus propice à la contamination.

Ci-dessous des recommandations d'une Agence Régionale de Santé pour les différents cas de figure¹⁸ :

Pour les bâtiments non pourvus de systèmes spécifiques de ventilation

Pour les bâtiments non pourvus de systèmes spécifiques de ventilation, il est recommandé de procéder à une aération régulière des pièces par ouverture des fenêtres avec les règles habituelles d'ouverture (10 à 15 min deux fois par jour).

Pour les bâtiments pourvus de systèmes spécifiques de ventilation

Pour les bâtiments pourvus de systèmes spécifiques de ventilation, il est recommandé de :

- veiller à ce que les orifices d'entrée d'air et les fenêtres des pièces ne soient pas obstrués,
- veiller à ce que les bouches d'extraction dans les pièces de service ne soient pas obstruées,
- vérifier le bon fonctionnement du groupe moto-ventilateur d'extraction de la VMC,
- accroître l'amenée et l'extraction de l'air (pour augmenter le renouvellement de l'air intérieur),
- favoriser l'aération par ouverture des fenêtres
- désactiver les systèmes de recyclage de l'air (systèmes de récupération de chaleur).

¹⁸ <https://www.paca.ars.sante.fr/covid-19-recommandations-pour-la-ventilation-de-lair-interieur>

Ventilateurs mécaniques en usage intérieur

Les ventilateurs dits collectifs ne remplacent pas une climatisation mais ils peuvent rafraîchir les personnes lors de la canicule dans une pièce commune.

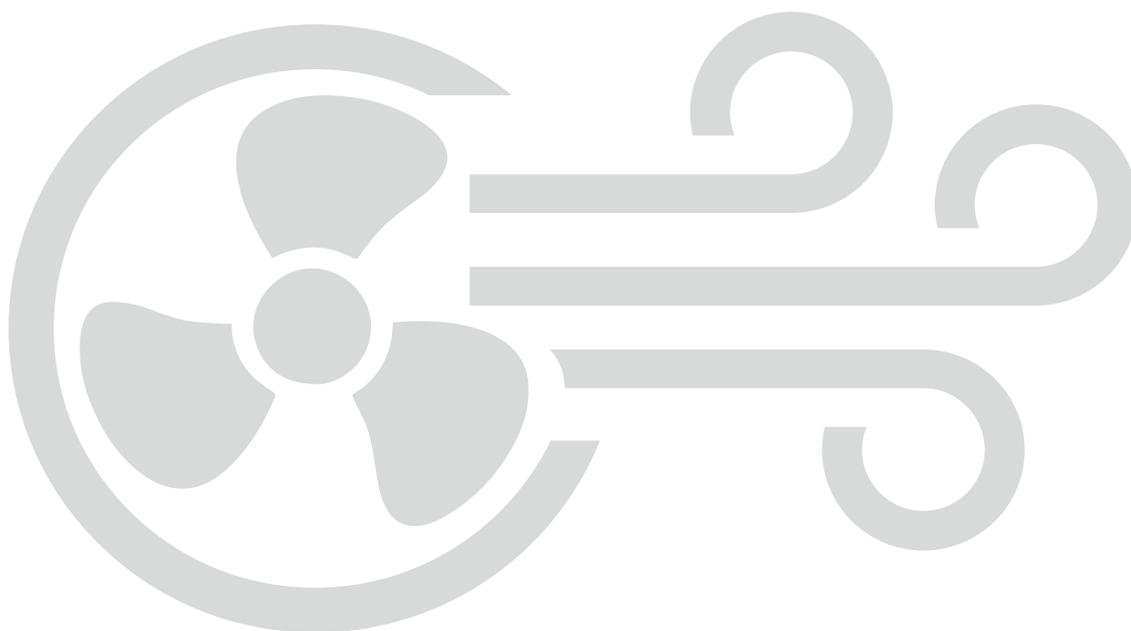
Le ventilateur rend la charge virale homogène dans la pièce et son niveau moyen dépendra du système de ventilation (en général le système VMC).

Mais, en créant un mouvement d'air important, il va projeter les gouttelettes respiratoires émises par les personnes à distance dans la pièce et rendre inopérante la distance de sécurité entre les personnes.

Le ventilateur individuel pour une personne seule dans une pièce ne pose pas de problème.



Il est donc recommandé de ne pas utiliser de ventilateurs collectifs.



Mesures sanitaires

Les mesures sanitaires sont l'affaire de tous : responsables, personnel, bénévoles, usagers.

Seul l'engagement de chacun permettra un fonctionnement de l'établissement dans des conditions sanitaires satisfaisantes.

Les usagers doivent surveiller l'apparition de symptômes du Covid-19 chez eux ou leur famille.

En cas d'apparition de symptômes (fièvre, courbatures, ...), ils doivent éviter la fréquentation des mosquées et consulter leur médecin afin de vérifier s'ils sont contaminés.

La mosquée pourra se munir de thermomètre infrarouge pour contrôler l'entrée des fidèles.

Principes :

Gestes barrières :

Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence, partout, par tout le monde.

Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces actuellement contre la propagation du virus.



Se laver très régulièrement les mains



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



Si vous êtes MALADE portez un masque chirurgical jetable

La mosquée devra veiller à la sensibilisation des usagers sur ces gestes et à leur application au sein de ses locaux.

Le lavage des mains :

Il appartient à la mosquée de mettre à disposition de ses fidèles les moyens de se laver les mains à l'entrée de l'établissement et à la sortie.

L'utilisation de solution hydroalcoolique peut être envisagée à partir de 10 ans.

Avant cet âge, la mise à disposition de solution hydroalcoolique peut se révéler dangereuse à cause des risques d'absorptions ou de projections sur les yeux.

Il est important que les enfants puissent être accompagnés afin de veiller au respect des mesures sanitaires.

Les solutions hydroalcooliques ne peuvent pas remplacer un lavage à l'eau et au savon en cas de mains potentiellement souillées par des liquides biologiques (toux, éternuement).



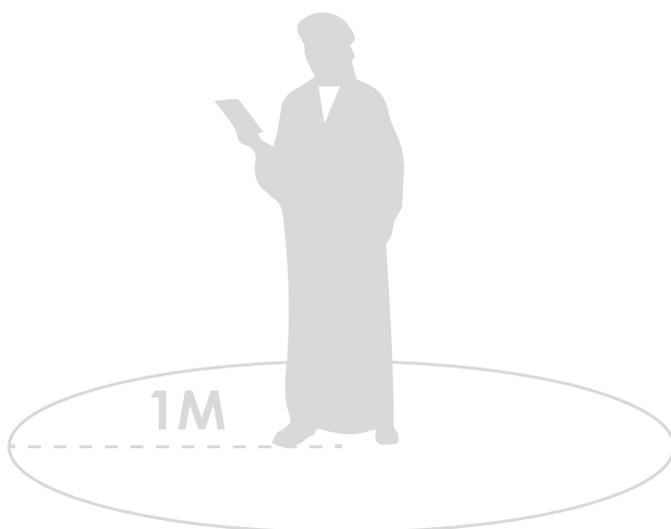
Distanciation physique :

La règle de distanciation physique dont le principe est le respect des distances minimales permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et par gouttelettes.



**1 mètre au moins de
chaque côté**

La distanciation physique devra être respectée dans tout l'établissement.



Port du masque :

Les fidèles devront porter des masques dits « grand public » .

Il est souhaitable que la mosquée mette des masques à disposition de ceux qui n'en auraient pas.

- Pour retirer le masque : l'enlever par derrière (ne pas toucher le devant du masque) ; le jeter immédiatement dans une poubelle fermée ; se laver les mains avec une solution hydroalcoolique ou à l'eau et au savon.

Comment mettre, utiliser, enlever et éliminer un masque²⁰

- Avant de mettre un masque, se laver les mains avec une solution hydroalcoolique ou à l'eau et au savon,
- Appliquer le masque de façon à recouvrir le nez et la bouche et veillez à l'ajuster au mieux sur votre visage,
- Lorsque l'on porte un masque, éviter de le toucher ; chaque fois que l'on touche un masque usagé, se laver les mains à l'aide d'une solution hydroalcoolique ou à l'eau et au savon,
- Lorsqu'il s'humidifie, le remplacer par un nouveau masque et ne pas réutiliser des masques à usage unique,

²⁰ **Recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé,**

<https://tinyurl.com/when-and-how-to-use-masks>

²¹ **Pour aller plus loin :**

<https://tinyurl.com/masques-grand-public>

COMMENT BIEN PORTER SON MASQUE?



Avant de mettre ou enlever le masque, lavez vous les mains avec de l'eau et du savon ou une solution hydroalcoolique.



Pour le mettre :

- Tenez le masque par les lanières élastiques.
- Ajustez le masque de façon à **recouvrir le nez, la bouche et le menton.**



Pour l'enlever :
Décrochez les lanières élastiques pour décoller le masque de votre visage.



Il faut changer le masque :

- Quand vous avez porté le masque 4h.
- Quand vous souhaitez boire ou manger.
- Si le masque s'humidifie.
- Si le masque est endommagé



Evitez de le toucher et de le déplacer.



Ne le mettez jamais en position d'attente sur le front ou sur le menton.



Ne mettez pas le masque dans votre poche ou votre sac après l'avoir porté. En attendant de le laver, isolez le dans un sac en plastique



Attention: si vous êtes malade, ce masque n'est pas adapté. Demandez l'avis de votre médecin.



Ce masque n'est pas destiné au personnel soignant.

COMMENT ENTRETENIR SON MASQUE?



Lavez le masque à la machine avec de la lessive.
Au moins 30min à 60°C minimum.



Utiliser un sèche-linge ou un sèche-cheveux pour sécher votre masque, ou encore, le faire sécher à l'air libre sur une surface désinfectée.

ATTENTION : Ce masque ne remplace pas les gestes barrières.

Il ajoute une barrière physique, lorsque vous êtes en contact étroit avec d'autres personnes.



Lavez-vous très régulièrement les mains



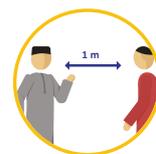
Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades



Respectez une distance de 1 mètre

Mise en oeuvre :

A la suite du Décret n° 2020-618 du 22 mai 2020, les établissements de culte relevant du type V sont autorisés à recevoir du public dans le respect des dispositions qui leur sont applicables et qui sont les suivantes :

« Afin de ralentir la propagation du virus, les mesures d'hygiène incluant la distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes, dites " barrières ", définies au niveau national, doivent être observées en tout lieu et en toute circonstance.»

« Toute personne de onze ans ou plus qui accède ou demeure dans ces établissements porte un masque de protection répondant aux caractéristiques techniques fixées par l'arrêté conjoint des ministres chargés de la santé et du budget mentionné au K bis de l'article 278-0 bis du code général des impôts.

L'obligation du port du masque ne fait pas obstacle à ce que celui-ci soit momentanément retiré pour l'accomplissement des rites qui le nécessitent.»

« Le gestionnaire du lieu de culte s'assure à tout moment, et en particulier lors de l'entrée et de la sortie de l'édifice, du respect des dispositions mentionnées (ci-dessus et ci-dessous)»

« Le préfet de département peut, après mise en demeure restée sans suite, interdire l'accueil du public dans les établissements de culte si les conditions de leur organisation ainsi que les contrôles mis en place ne sont pas de nature à garantir le respect des dispositions mentionnées (ci-dessus) » ;



Salle de prière :

La salle de prière est le lieu le plus fréquenté et donc celui qui mérite le plus d'attention.

Il sera nécessaire d'organiser les flux de fidèles afin de minimiser les risques de contamination en appliquant les règles de distanciation.

Afin de gérer le flux des fidèles aux portes d'entrée, un marquage au sol ou balisage pourra être utile afin de faire respecter les distances et éviter les attroupements.

Garder les portes grandes ouvertes fluidifiera les entrées/sorties et évitera à tous de toucher les poignées de portes, vecteurs de transmission du virus.

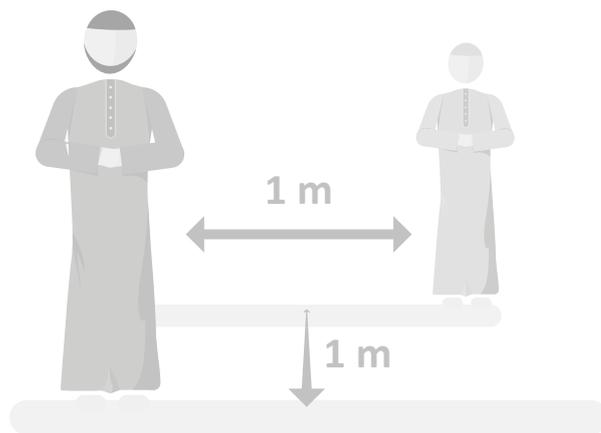
A l'intérieur de la salle de prière, il va falloir être vigilant sur différents points :

- enlever ou empêcher l'accès aux livres : ils sont partagés et pourraient transmettre une éventuelle contamination.
- enlever les chapelets (soubha) partagés, le cas échéant, pour la même raison.
- enlever de façon générale tout objet manipulable par plusieurs personnes.

Contrairement à l'habitude, une proximité des fidèles devra être évitée durant l'accomplissement de la prière pour respecter une distance d'un mètre.

Les rangs laisseront donc un espace d'au moins un mètre entre chacun.

La position des fidèles d'un rang pourra aussi être décalée par rapport au rang voisin (devant et derrière) formant ainsi un positionnement en quinconce.



Un marquage temporaire au sol des positions pourra faciliter cette nouvelle organisation.



Les autorités religieuses ont permis l'application de cette distanciation dans le cadre de l'épidémie de Coronavirus dans différents pays musulmans.

Chacun aura pu remarquer son application dans les mosquées de la Mecque, de Médine et Al Qods ainsi que d'autres mosquées dans le monde.

Pour plus de détails sur la question religieuse de la présence d'espace entre les fidèles durant la prière, voir le lien suivant (en arabe) :

[-مع-وجود-فرج-في-الصفوف-خوف-الاصابة-بمرض-كورونا-حكم-الصلاة](#)

Alors qu'il est d'usage de compter 1 m² par fidèle dans la salle de prière, la distanciation imposera de prévoir **4 m² par fidèle** (1 m² dans chaque direction). Cela diminuera la surface d'accueil de la salle de prière par 4 mécaniquement.

Ce sera certainement le plus difficile mais il faudra ainsi, afin de respecter cette règle, limiter le nombre de fidèles à cette nouvelle capacité d'accueil, quatre fois moins importante que l'ancienne.

Cela imposera une supervision de l'entrée de la mosquée aux heures de prières afin de s'assurer de ne pas dépasser cette limite.

Si des personnes sont interdites d'entrée à cause de cette limite, ils pourront former un nouveau groupe après la sortie du précédent afin d'accomplir la prière.

Salle d'ablutions :

Les salles d'ablutions sont un endroit sensible qui doit attirer notre attention.

Il sera nécessaire d'appliquer la règle de distanciation d'un mètre en limitant, en amont, le nombre de personnes pouvant y accéder en même temps.

Quelques recommandations utiles :

- Permettre aux fidèles de se laver les mains au savon avant et après les ablutions,
- Certains robinets très proches (< 1 mètre) pourront être condamnés afin de respecter la distanciation,
- Des marquages au sol pourront faciliter le positionnement,
- L'usage de seaux devra être proscrit pour éviter toute transmission potentielle,
- Les sandales à disposition des fidèles et partagées sont aussi un vecteur de transmission et devront donc être enlevées,
- Assurer l'aération de la salle autant que possible,
- Assurer un nettoyage régulier des lieux,
- Mettre à disposition des fidèles le nécessaire pour nettoyer les robinets et la cuvette des toilettes.

Même avec ces précautions, il est important de sensibiliser les fidèles à éviter autant que possible l'usage de la salle d'ablutions et de préférer les ablutions à la maison.



Définition de parcours pour les fidèles :

Afin d'éviter autant que possible le croisement des fidèles et la distanciation, **un parcours unidirectionnel pourra être défini et expliqué aux fidèles**. Des marquages ou affichages pourront aider à la visualisation du parcours.

Les issues de secours peuvent être utilisées pour désengorger l(es) entrée(s)/sortie(s) principale(s).

Disponibilité du matériel :

Le matériel sanitaire et hygiénique (savon, gel hydroalcoolique, masques, détergent, ...) sera primordial durant toute la période épidémique afin d'assurer des conditions favorables à la lutte contre une contamination éventuelle.

Ce matériel fera l'objet d'un usage plus intensif qu'à l'habitude à cause des mesures sanitaires.

L'établissement devra veiller à :

- **L'achat de ce matériel** : cela sera d'autant plus difficile durant cette période de pandémie où il est très recherché et cher.

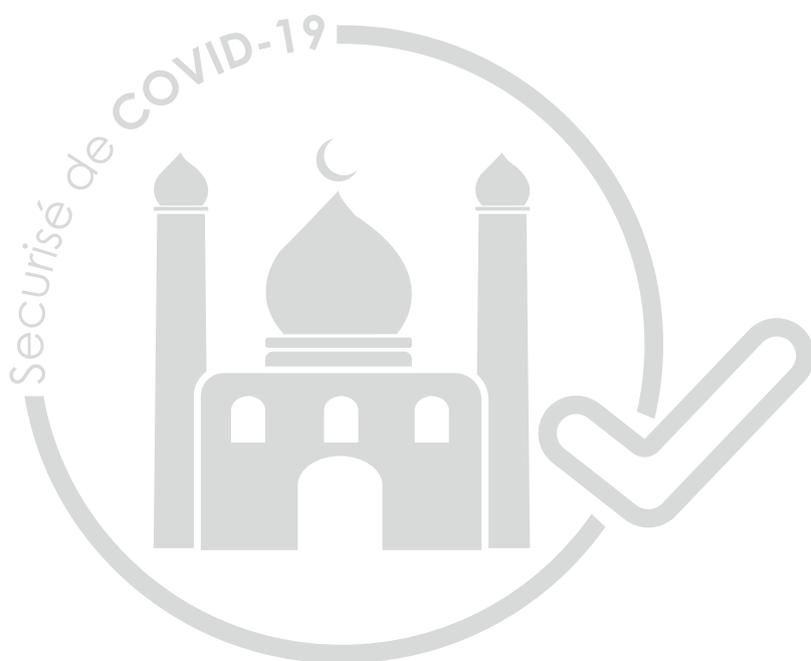
Il faudra anticiper les besoins et ne pas hésiter à prendre contact avec sa mairie, pour les masques en particulier, ou avec des fournisseurs locaux. Il est aussi possible de solliciter La Plateforme L.E.S. Musulmans pour une mise en place éventuelle d'achat groupé, ce qui permettrait de se libérer de cette tâche et de faire des économies d'échelle.

- **La gestion des stocks** : la situation sanitaire risque de durer des mois, et le matériel devra être disponible pendant toute cette durée.

- **La responsabilisation** : s'il n'existe pas, nommer un responsable pour la gestion de ce matériel sensible.
- **L'accessibilité du matériel** : assurer l'accès simple au matériel afin de répondre aux besoins dans toutes les situations, même en cas d'absence du responsable.



Validation par un expert :

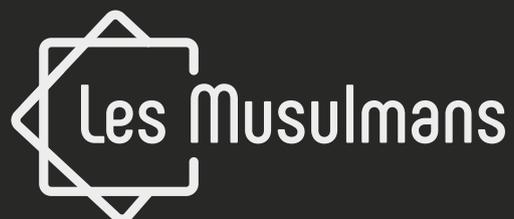


Toutes les mesures sanitaires mises en place au sein de l'établissement pourront être inspectées et validées par une personne avec une expertise dans ce domaine, comme un soignant ou toute personne formée aux mesures sanitaires.

Cet expert pourra aussi organiser une formation des membres de l'association aux mesures sanitaires. Se rapprocher des autorités sanitaires ou de sa ville pour trouver la personne adaptée.

Les mosquées d'un même territoire pourront coordonner leur travail si possible afin d'unifier leurs pratiques, partager les informations, les idées.

Dans ce même esprit de coordination et de coopération, la Plateforme L.E.S Musulmans est en relation avec les autorités et plusieurs préfectures, afin de mieux partager les bonnes pratiques, du niveau départemental au niveau national.



Organisation



limiter l'exposition aux risques

Contrairement à l'habitude et afin de prévenir la contamination autant que possible, la mosquée se doit de restreindre ses activités au strict nécessaire et éviter de s'étaler dans le temps. Cela aura pour conséquences :

- **ouverture de la mosquée 15 min avant chaque prière** : cette règle pourra être adaptée en fonction de la taille de la mosquée et de la prière (Sobh particulièrement). Il faudra veiller à ne pas créer d'attroupement important aux portes d'entrée.
- **réduction du temps d'attente entre l'appel à la prière et al-*iqama*** : 5 min pourraient suffire au lieu des 10 min habituelles. Certaines mosquées pourraient accomplir la Salat juste après al-adhan.
- **fermeture de la mosquée 10 min après la prière** : cela laisse juste le temps d'accomplir une prière facultative après la prière obligatoire. Certaines mosquées pourraient décider d'inviter les fidèles à accomplir ces prières facultatives à la maison comme l'islam y incite.

Nous pouvons ajouter à ces règles de limitation du temps d'exposition, la diminution du nombre de fidèles autorisés à venir à la mosquée. Les mosquées, en fonction de leur situation, pourront restreindre l'accueil à ceux pour qui la prière à la mosquée est fortement conseillée : **les hommes adultes**.

Cela permettra de ne pas exposer inutilement à des risques les femmes et les enfants.

La prière du vendredi

La question de la prière du vendredi est une question délicate pour bon nombre de mosquées et nombreuses seront celles qui reprendront avec les 5 prières quotidiennes et attendront avant de reprendre la prière du vendredi.

Afin de permettre la tenue de la prière du vendredi dans le respect de la distanciation les responsables de mosquées pourront prévoir, s'ils le peuvent bien sûr, plusieurs horaires de prière du vendredi afin d'accueillir chaque groupe dans le respect de cette distanciation.

Pour plus de détails sur la question religieuse d'organiser plusieurs célébrations de la prière du vendredi en cas de manque d'espace, voir les liens suivants (en arabe) :

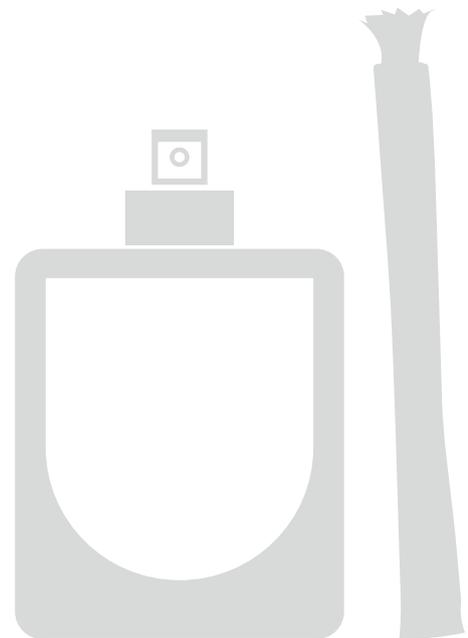
[حكم إقامة جمعيتين في مسجد واحد](#)

[ما حكم تكرار صلاة الجمعة في مسجد واحد نظرا لضيق المكان؟](#)

Afin de limiter le nombre de fidèles le vendredi, la présence pourra être restreinte aux seuls hommes adultes. L'ouverture de la mosquée pourra se faire **20 min avant le début du discours** du vendredi.

La durée du discours et de la prière pourra aussi être restreinte à 15 min.

La fermeture se fera 15 min après la prière.

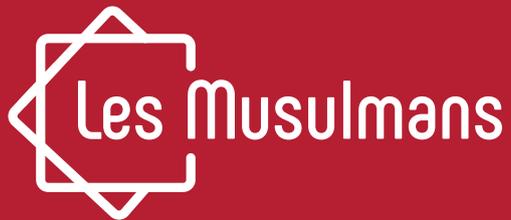


Les cours, conférences

Nous invitons les mosquées à repousser l'organisation de cours, assises de Coran, ou conférences au sein des mosquées.

Ces cours et conférences pourront évidemment se poursuivre à distance grâce aux technologies de communication (YouTube, FaceBook, Zoom, ...) jusqu'à ce que les conditions d'une reprise complète en présentiel soient entièrement réunies..





Coordination entre mosquées

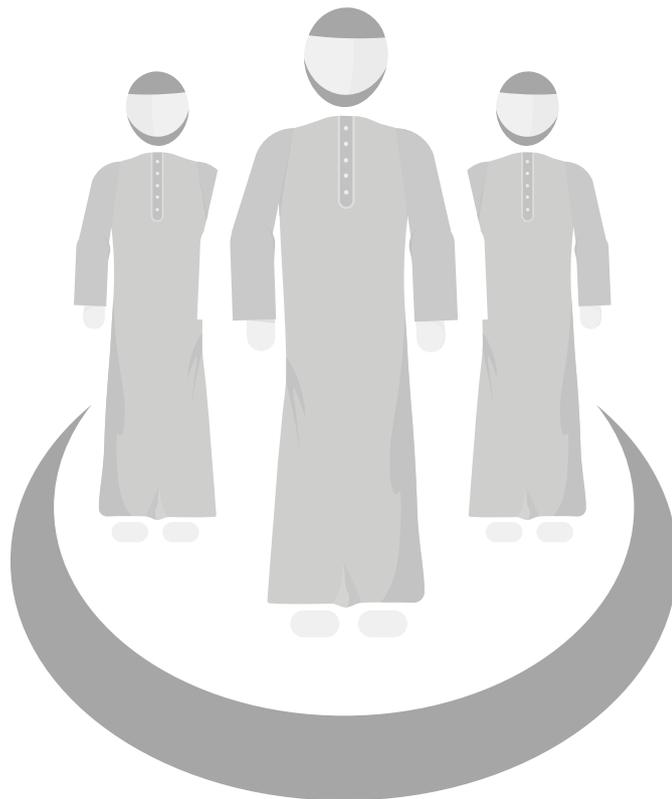
La coordination entre les mosquées et la concertation entre musulmans est un impératif de façon générale, indépendamment de toute épidémie. Mais elle s'impose d'autant plus dans ces circonstances exceptionnelles où la responsabilité de chacun est mise à l'épreuve.

Et même si les textes sont connus de tous, les rappeler est utile aux croyants :

✦ **Aidez-vous les uns les autres à faire le bien et à avoir la piété, et ne vous aidez pas à pécher et à agresser. Et craignez Allah, car Allah a le châtement très dur.**²²

✦ **Et ceux qui répondent (à l'appel) de leur Seigneur, accomplissent la Salât et dont les affaires sont, entre eux, sujet de concertation ; ceux qui dépensent (en aumône) des biens que Nous leur dispensons.**²³

Remarquons comment la concertation est citée entre deux piliers de l'Islam que sont la Salat et la Zakat.



²¹ Coran : s. La Table Servie v. 2

²³ Coran : s. La Concertation v. 38

Prévenir des conséquences néfastes

La réouverture des mosquées devra se faire de façon coordonnée particulièrement entre les mosquées d'un territoire géographique donné. En effet, les décisions des uns auront un impact sur les autres.

Dans un territoire donné, les fidèles peuvent avoir le choix de se rendre dans telle ou telle mosquée. Si, par exemple, la date de réouverture n'est pas commune, tous les fidèles de ce territoire se rendront dans la mosquée qui aura ouvert en premier, la mettant face à des difficultés certaines pour gérer ce surplus de fidèles.

Le choix d'accueillir les fidèles lors de la prière du vendredi ou pas, la mise en place de plusieurs créneaux ou pas, toutes ces décisions pourraient aussi avoir des conséquences néfastes si elles ne sont pas gérées en bonne intelligence. À l'inverse, une bonne coordination locale peut au contraire faciliter le travail de toutes les structures et améliorer l'accueil des fidèles..



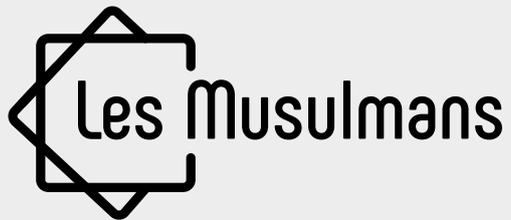
Unifier les pratiques

La concertation entre les différentes structures musulmanes permettra surtout d'avoir une approche commune de la réouverture des mosquées, de partager les réflexions sur le sujet, d'adopter des mesures identiques ou proches.

Cela facilitera l'adoption des meilleures pratiques ou tout du moins d'avoir des pratiques communes. **Les fidèles s'habitueront plus aisément aux mesures mises en place et retrouveront les mêmes s'ils se déplacent d'une mosquée à l'autre.**

Cela améliorera la lisibilité du dispositif sanitaire. Le pire serait de trouver des mesures différentes, des recommandations contradictoires, ce qui serait du plus mauvais effet et ne ferait que ancrer dans les consciences ou dans le subconscient une image négative. Nous pourrions nous retrouver avec une image de laxisme pour certaines mosquées et de zèle pour d'autres.





Communication



Information des membres de l'association

Il est de la responsabilité de la mosquée, en tant qu'établissement recevant du public, d'assurer la sécurité de ses usagers. Il sera nécessaire d'informer les fidèles sur les mesures de prévention, les actions mises en place pour assurer des conditions satisfaisantes de sécurité sanitaire.

Il appartient aux responsables d'associations d'informer et de former ses membres amenés à mettre en place le dispositif de mesures sanitaires et à veiller au respect de ces règles au sein de la mosquée.

Il est utile de rappeler :

Les gestes barrières²⁴ :



**Se laver très
régulièrement
les mains**



**Tousser ou
éternuer dans
son coude**



**Utiliser un
mouchoir à
usage unique et
le jeter**



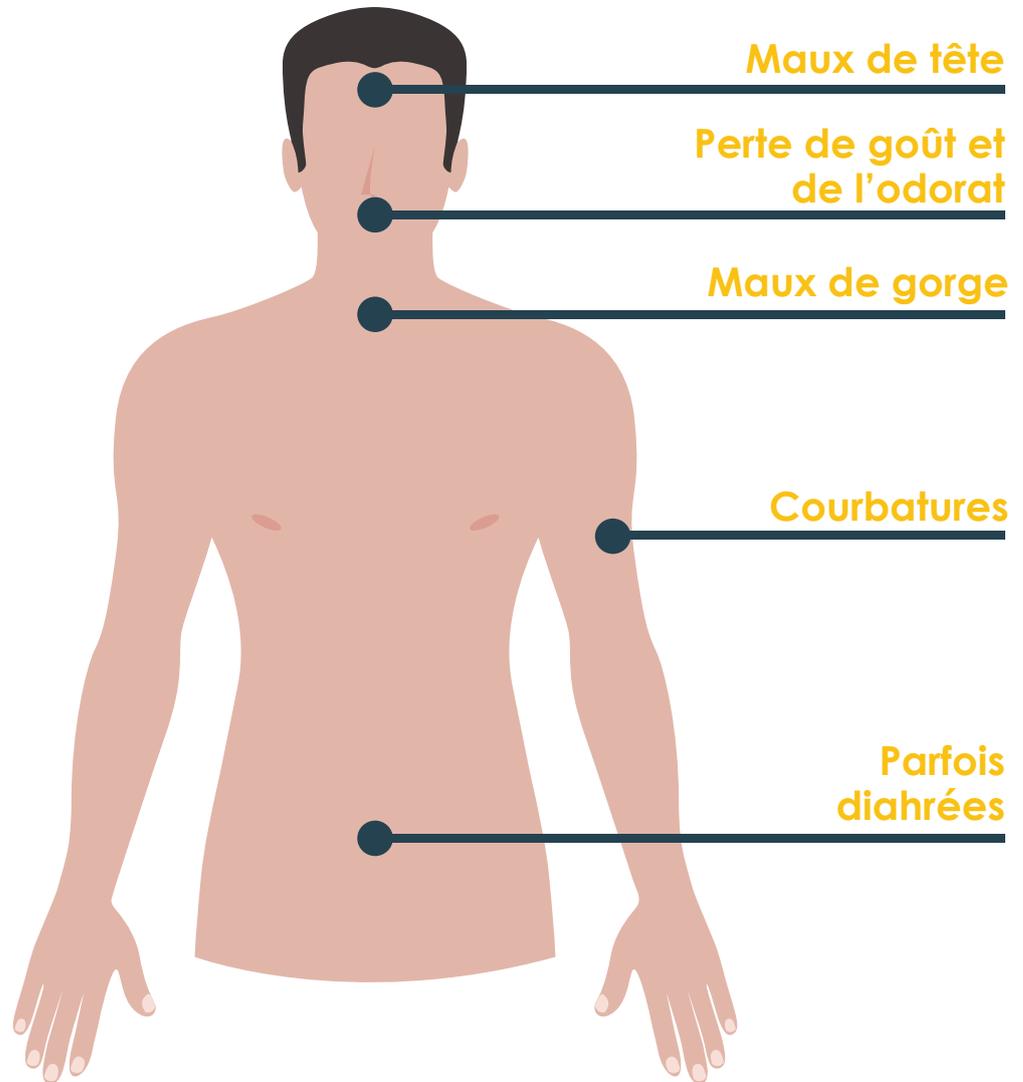
**Si vous êtes
MALADE portez
un masque
chirurgical
jetable**

²⁴ Affiche Gestes barrières :

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/affiche_gestes_barrieres_fr.pdf

Les signes de contamination par le Covid-19 ²⁵ :

- Fièvre
- Toux
- Fatigue
- Difficultés respiratoires etouffements



La durée d'incubation varie de 3 à 5 jours en général jusqu'à 14 jours.

²⁵ Source gouvernementale :

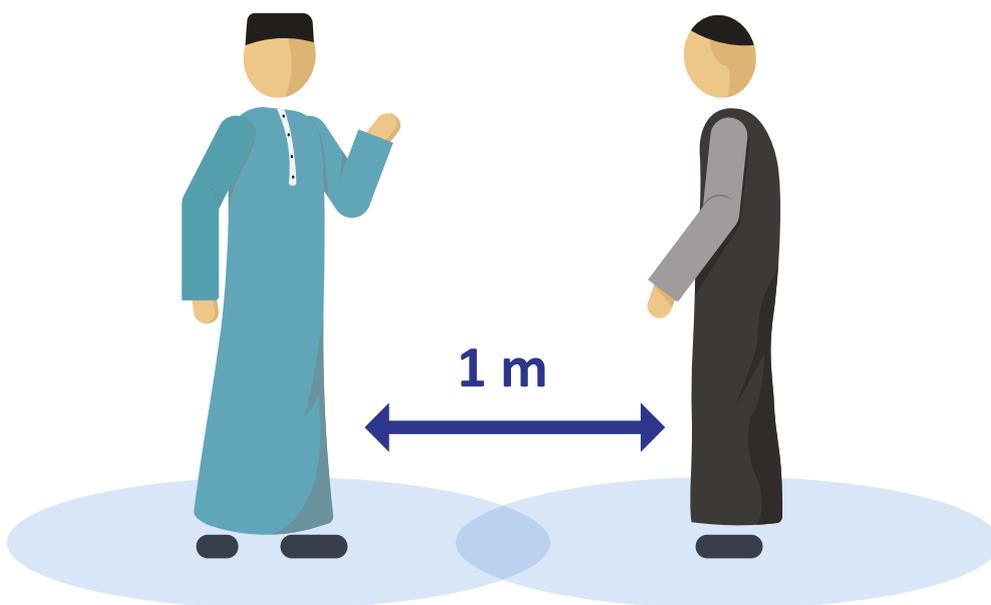
<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Comment se transmet le virus :



- 1.Face à face pendant **au moins 15 minutes**
- 2.Par la projection de **gouttelettes**

Distanciation physique préconisée :



Contacts utiles :

La plateforme L.E.S musulmans met à disposition une permanence téléphonique ainsi qu'une adresse mail de contact afin d'accompagner les associations à la réouverture de leurs locaux: **07 80 97 97 10** et **service-asso@lesmusulmans.fr**

Un numéro vert répond aux questions sur le Coronavirus Covid-19 en permanence, 24h/24 et 7j/7 : **0 800 130 000**.

Si la personne est handicapée, elle peut aller sur la page internet de ***l'espace de contact dédié aux personnes sourdes, malentendantes ou aveugles***.

Il est aussi possible d'ajouter le compte du Gouvernement sur WhatsApp en enregistrant le numéro **07 55 53 12 12** au nom de Gouvernement puis en envoyant à ce contact un message sur l'application pour commencer la discussion.

Attention, la plateforme téléphonique et le bot WhatsApp ne dispensent pas de conseils médicaux.

Si des symptômes (toux, fièvre) qui font penser au Covid-19 apparaissent :

1 - Rester à domicile, éviter les contacts, et appeler un médecin avant de se rendre à son cabinet. Il est parfois possible de bénéficier d'une téléconsultation.

2 - Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, appeler le SAMU **(15)** ou envoyer un message au numéro d'urgence pour les sourds et malentendants **(114)**.



- **N° du service aux associations de la plateforme L.E.S Musulmans : 07 80 97 97 10**
- **Mail du service aux associations de la plateforme L.E.S Musulmans : service-asso@lesmusulmans.fr**
- **N° Vert en permanence Covid-19 : 0 800 130 000**
- **N° du Gouvernement Whatsapp : 07 55 53 12 12**

²⁶ Espace handicap :

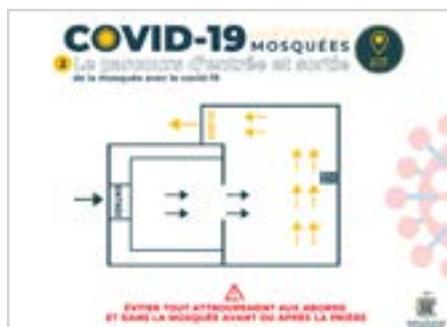
<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/espace-handicap>

- **Affichage/balilage :**

A cet effet, la Plateforme L.E.S. Musulmans met à votre disposition des supports diffusables et imprimables sous forme d'affiches, reprenant de manière synthétique l'ensemble de ces mesures.



1 - Les gestes barrières



2 - Le parcours d'entrée et de sortie



3 - Le déroulement de la prière

L'intégralité des affiches sont disponibles en téléchargement sur le site de la Plateforme L.E.S. Musulmans : lesmusulmans.fr/reouverture-mosquees/affiches/

Par ailleurs, les autorités sanitaires mettent à disposition des affiches prêtes à l'emploi ainsi que d'autres outils utiles, en plusieurs langues dont l'arabe :

[Coronavirus : outils de prévention destinés aux professionnels de santé et au grand public *](#)

- **Sensibilisation orale :** une explication des mesures pourra être faite au début de la réouverture, avec des rappels en cas de manquement aux règles,
- **E-mails :** particulièrement avant la réouverture de la mosquée, les règles en vigueur pourront être précisées aux fidèles dont la mosquée détient l'adresse email.
- **Site Web/page Facebook :** le site web de l'association doit rappeler les mesures sanitaires.
- **Réseaux sociaux :** certaines mosquées possédant par exemple une chaîne Youtube pourront prévoir une vidéo explicative, partagée ensuite sur les différents canaux de communication de l'association (WhatsApp, FaceBook, site Web, ...).

La communication claire en direction des fidèles est non seulement un devoir pour tout responsable mais aussi un argument de poids face aux contestations voire aux plaintes éventuelles d'utilisateurs.

* <https://tinyurl.com/outils-de-prevention>

Information des personnes vulnérables

Nous savons tous que de nombreuses personnes âgées et vulnérables fréquentent les mosquées. C'est, pour eux comme pour nous tous, un lieu de spiritualité et de socialisation.

Leur attachement est souvent important. Une attention toute particulière devra leur être réservée afin de les inciter à prendre les précautions nécessaires. Des masques pourront leur être fournis si nécessaire. Et comme nous enseigne notre prophète :

N'est pas des nôtres celui qui n'est pas bienveillant envers le plus petit d'entre nous, et celui qui n'a pas de respect profond envers le plus âgé d'entre nous ²⁷.

Ainsi, les recommandations du gouvernement pourront être relayées concernant la limitation de leurs déplacements, notamment concernant les prières quotidiennes.



²⁷ Hadith : Authentique At-Tirmidhi

Vigilance

La réouverture des mosquées est une très bonne nouvelle pour des millions de musulmans en France. La privation de ce bienfait qu'est la mosquée pendant de longues semaines et plus particulièrement durant le mois béni de ramadan a été une lourde épreuve. Cela a mis chacun face à sa responsabilité individuelle, l'incitant à faire de son foyer une mosquée.

Après le déconfinement, il va falloir faire (re)vivre les mosquées dans le contexte post-épidémie de Covid-19. C'est une responsabilité collective, qui évoluera dans le temps. Il sera nécessaire de se tenir informés et d'adapter le dispositif de mesures sanitaires, en fonction de l'évolution des risques. C'est une responsabilité collective qui évoluera dans le temps. Il sera nécessaire de rester informé et d'adapter le dispositif de mesures sanitaires en fonction de l'évolution des risques. Et cela devrait perdurer dans le temps.

Un autre point de vigilance à avoir est la disponibilité du matériel de prévention comme le savon, le gel hydroalcoolique, les masques, particulièrement en cette période de demande importante.

Cela aura un coût non négligeable dans le budget de fonctionnement des mosquées mais c'est à ce prix que leur réouverture peut se faire.

Enfin, avec tous les moyens et dispositifs mis en oeuvre pour nous débarrasser de manière durable de ce fléau, c'est d'abord et avant tout en Allah que nous plaçons notre entière confiance. C'est vers Lui que nous dirigeons nos prières et c'est en Lui que nous plaçons nos espoirs, afin que nos mosquées redeviennent rapidement les lieux de rayonnement et d'épanouissement spirituel que nous chérissons.

Accomplissez donc la Salât, acquittez-vous de la Zakât, et attachez-vous à Allah. C'est Lui votre Protecteur. Quel parfait Protecteur, et quel parfait Soutien ²⁸ !



²⁸ Coran s. Hajj v. 78

“

**A côté de la difficulté, est certes,
une facilité !**

Coran Sourate 94: 5

”

